

REUNION DU 7 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un,

Le : sept mai à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de JUVARDEIL dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Mme FOUCHER Juanita, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le : 29 avril 2021

Présents : M. FREULON Arnaud, Mme BRUNET Françoise, M. MEIGNAN Antoine, M. BAUDET Bruno, Mme BOSSÉ Valérie, M. BOURGEOU Philippe, M. PLEURMEAU Jean-Lou, M. FERTUN Bernard, Mme LE GLAUNEC Sophie, M. FERRON Patrick, Mme PITON Marylaine, M. HUNAULT Marcel.

Absente ; Mme COTTEREAU Karine

Secrétaire de séance : Mme PITON Marylaine

Le compte rendu du 5 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

Le compte rendu du 19 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

Le compte rendu du 9 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

➤ **DELIBERATIONS**

MAINE ET LOIRE HABITAT – RIVES DE SARTHE

- Convention de groupement de commande pour le lot VRD « parking »
- Convention de concession pour une durée de 15 ans des 12 places sur le parking et de 2 places PMR devant le bâtiment rue de l'Hormeau
- Convention de location d'un gîte
- Convention de mise à disposition du garage

Vu la réception tardive des conventions, le sujet est reporté à la réunion de juin.

RIVES DE SARTHE CHOIX DU CANDIDAT

Mme le Maire rappelle la délibération n° 2021 03 05 07 concernant l'acquisition par la Commune à la CCVHA du local commercial à vocation de restaurant « Rives Gabare ».

Elle explique que la Commune a chargé la Commission « Rives de Sarthe » de rechercher un exploitant. Cette dernière a reçu 4 dossiers de candidature, des entretiens ont eu lieu les 19 et 21 avril 2021. Elle présente un condensé des quatre candidatures. Après ces entretiens, la commission épaulée d'un professionnel M. FAVRE D'ANNE a classé les candidatures par ordre de préférence, comme suit :

1- M. DANARD Gildas, M. HALLIGON François et M. LE FLOCH Aurélien

2- M. BELLANGER Arnaud

3- M. MOREAU Kévin et M. ROUSSEAU Axel

4- Mme QUERU Jacqueline

Après en avoir délibéré et après vote à scrutin secret, le Conseil Municipal par 9 voix pour 2 voix contre et 1 abstention

-DECIDE d'accepter la proposition de la Commission et de choisir la candidature de M. DANARD Gildas, M. HALLIGON François et M. LE FLOCH Aurélien pour la gestion de l'espace « Rives de Sarthe ».

- AUTORISE Madame le Maire ou un de ses adjoints à signer tout document relatif à cette affaire.

CCVHA COMPETENCE PLUI – PROJET DE CHARTE DE GOUVERNANCE

Mme le Maire rappelle que le sujet a été exposé au Conseil le 4 mai à 20h30 à la Mairie par M. DEROUINEAU de la Communauté de Communes

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération de la CCVHA n°2020-11-19-22 en date du 19 novembre 2020 relative à la motion portant approbation de la charte de gouvernance du PLU(i).

Considérant l'intérêt pour le territoire à avancer le lancement de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme à l'échelle intercommunale,

Considérant la charte de gouvernance actualisée sur l'exercice de la compétence PLU, jointe en annexe, établie en vue d'organiser les grandes lignes du processus décisionnel et d'affirmer une mise en œuvre selon un exercice partagé avec chaque commune,

Considérant les engagements actés dans la loi ALUR en termes de collaboration avec les communes membres sur l'élaboration d'un PLU intercommunal.

Considérant que depuis mars 2014, la compétence PLU(i) fait partie des compétences obligatoires des communautés communes ;

Considérant que cette prise de compétence doit intervenir au 1^{er} juillet 2021 sous réserve qu'au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population ne s'oppose pas à cette prise de compétence par délibération 3 mois avant le 1^{er} juillet 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité (11 pour et 1 abstention) :

- Approuve la proposition de la charte de gouvernance sur l'exercice de la compétence Plan Local d'Urbanisme, actualisée en sa version du 24 février 2021 prévoyant la prescription de l'élaboration du PLUI au 1^{er} juillet 2021.

- Autorise Madame le Maire ou un de ses adjoints, à conclure et signer tout acte et document relatifs à cette délibération.

PROLONGATION DES CONTRATS DE M. GARNIEL PABLO Contrat PEC (Parcours Emploi Compétence) Durée hebdomadaire 20 h, prise en charge 60 %.

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, Mme Le Maire propose de prolonger l'emploi dans les conditions ci-après, à compter du 12 mai 2021 pour 3 mois puis à compter du 12 août 2021, pour 12 mois.

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte du Conseil Départemental (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Mme le Maire propose donc de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec M. GARNIEL Pablo et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée d'un an, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE de prolonger le poste d'agent d'entretien polyvalent jusqu'au 11 août 2022 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».

- PRECISE que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée de 12 mois.

- PRECISE que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine.

- INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.

- AUTORISE l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

CONVENTION A SIGNER avec l'USJ HAND

M MEIGNAN Maire adjoint expose au Conseil que l'Association USJ Hand souhaite utiliser le terrain enherbé derrière la salle de sport. Il précise que la commission Environnement

propose de signer une convention d'occupation du domaine public avec l'association USJ Hand, ayant pour objet de définir les modalités d'utilisation par l'association, ainsi que les droits et obligations de chacune des deux parties.

Cette mise à disposition temporaire vise à permettre à l'association d'offrir des espaces aux joueurs et à l'encadrement pendant la fermeture de la salle de sport.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE la convention de mise à disposition à intervenir entre la Commune et l'association USJ HAND,

LOTISSEMENT DE LA POITEVINIERE

Monsieur FREULON Arnaud maire adjoint, précise que la commune est propriétaire dans le lotissement communal « Quartier de La Poitevineière » du lot n° 11 d'une superficie de 616 m², pour laquelle un permis de lotir a été obtenu. La cession permettra de satisfaire la demande d'achat de Madame MONIER Sandrine domiciliée à Tiercé (49125).

Il est donc proposé de vendre ce lot n° 11 du dit lotissement, d'une contenance de 616 m², à Madame MONIER Sandrine domiciliée à Tiercé (49125) pour une somme totale de 39 586,62 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : Décide de vendre le lot n° 11 cadastré section D n° 1006, d'une contenance de 616 m², à Madame MONIER Sandrine domiciliée à Tiercé pour une somme totale de 39 586,62 € TTC.

Article 2 : Autorise Mme le Maire ou un des Adjoints à effectuer toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires.

Article 3 : L'acte de vente sera établi par Maître SIMONET Notaire à Châteauneuf-sur-Sarthe 49330 Les Hauts d'Anjou.

En raison de la capacité insuffisante de la station d'épuration, il n'est pas prévu dans le PLU révisé en décembre 2019 de zone d'urbanisation à vocation principale d'habitat à court terme. La Commission environnement est invitée à faire une analyse des dents creuses et des capacités de densification.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER, 21 rue du Gravier.

Le Conseil Municipal renonce à exercer le droit de préemption sur la parcelle cadastrée section E n° 1212.

➤ **COMMISSIONS COMMUNALES**

ENVIRONNEMENT-CADRE DE VIE (ECDV)

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION

M. MEIGNAN Antoine informe le Conseil qu'il n'y a pas de projet de parc éolien sur la Commune.

COMPOSTEUR

M. PLEURMEAU Jean-Lou Conseiller municipal, présente au Conseil le projet.

À la suite de la réunion avec le SICTOM, le premier composteur partagé, composé de trois bacs sera installé le 16 juin prochain entre le sentier des Reitries et la ruelle Nepveu. Un voisin doit prendre en charge le suivi du composteur, Mme Elise LOUIS-FRANÇOIS s'est portée volontaire

DEMONSTRATION DE MATERIEL DE DESHERBAGE EAU CHAUDE LE 11 MAI A 14H.

Le Conseil est invité à assister à la démonstration

VIE ASSOCIATIVE COMMUNICATION TOURISME ANIMATIONS (VACoTA)

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION 13 AVRIL

M. BAUDET Bruno Maire adjoint, informe le Conseil que la lettre de mai 2021 est éditée et qu'elle doit être distribuée au week-end.

Mme LE GLAUNEC Sophie Conseillère Municipale informe le Conseil que les décorations de Noël ont été choisies.

FESTILIVRES SUBVENTION COMMUNALE 2021 : 1 500 € DONT 500 € EN RESERVE

M. BAUDET Maire Adjoint informe le Conseil que l'Association Festilivres peut être subventionnée par la Communauté de Communes à hauteur de 3 800 €. Cependant l'association ne peut pas être subventionnée par les deux collectivités, la Commune et la CCVHA. Par conséquent il propose que la Commune prenne en charge 1 500 € de dépenses liées à la manifestation.

Le Conseil Municipal accepte la proposition à l'unanimité

PATRIMOINE BATI

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION

- Logement 9 Bis Place de la Mairie : La reprise économique brutale provoque des tensions sur les prix, les approvisionnements et les délais, M. L'Adjoint propose de mettre le projet de restauration du logement en stand-by.

La commission a-t-elle réfléchi à d'autres alternatives avant de décider de la rénovation du bâtiment ?

- La Croix de Bonchamps : Mme PITON Marylaine Conseillère Municipale informe le Conseil que le coût de la restauration du calvaire est estimé à 11 074,84 € TTC par l'Association SOS Calvaire.

Mme PITON La Croix de Bonchamps association SOS Calvaire. Pour la commune le budget des 2000 € don subvention ou règlement de facture.

- Mme le Maire informe le Conseil que la CCVHA souhaite annexer au Contrat de Relance et de Transition Ecologique, une liste de projets emblématiques conduits par les Communes. La Commune doit recenser ces projets et les communiquer à la Communauté de Communes.

VIVRE ENSEMBLE, CULTURE et INTERGENERATIONNEL

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION

Mme BRUNET Françoise Maire Adjoint, informe le Conseil que la Commission souhaite accueillir un volontaire en service civique pour des missions de 10 mois. Une demande d'agrément va être sollicitée pour les trois prochaines rentrées scolaires.

CR REUNION AVEC LES ENSEIGNANTES ET L'APE : LA FETE DES PRIX

Le voyage scolaire est reporté à la dernière semaine de juin.

L'association APE souhaite organiser la fête des prix le 4 juillet, si cela n'est pas possible, un spectacle sera offert aux enfants.

RIVES DE SARTHE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION

La commission va rencontrer prochainement l'équipe retenue.

RESSOURCES HUMAINES (RH)

La prochaine réunion est fixée au 27 mai prochain de 17h30 à 19h30

CCAS

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION

Mme le Maire présente au Conseil le projet « Juardeil en éveil » avec Mme FERRON Isabelle Psychologue et M. GALMOT Laurent Rédacteur, éditeur, réalisateur. Dans un premier temps l'édition de trois revues sur des thématiques issues des entretiens libres auprès des aînés.

Mme Nicole CHASLERIE a démissionné de la Commission

DIVERS

CEREMONIE DU 8 MAI RENDEZ-VOUS A 11 H PLACE DE LA MAIRIE

Seront présents, Mme le Maire, Le Porte-drapeau, deux élus et 2 membres de l'UNC

ELECTIONS DEPARTEMENTALES – MISE SOUS PLIS LE LUNDI 17 MAI A TIERCE

Mme BRUNET et Mme PITON seront présentes toute la journée et M. FERRON uniquement le matin.

ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

Le gouvernement souhaite que le maximum de personnes chargées de la tenue des bureaux de vote soient vaccinées. Il est donc prévu que celles-ci puissent bénéficier d'un accès « prioritaire ». Il est demandé aux maires d'identifier très rapidement les personnes qui vont participer au scrutin (membres des bureaux de vote et personnels communaux), afin de pouvoir leur délivrer « une attestation de priorité d'accès à la vaccination ».

➤ QUESTIONS DIVERSES

FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N° 1 EXCEDENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Vu le Procès-verbal de transfert de compétence « assainissement »

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2018070605a concernant la reprise des résultats 2017

Vu le budget de la Commune,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget principal de l'exercice 2021 :

- Section de fonctionnement – Dépenses crédits supplémentaires

Au Chapitre 67 : Article 678

– Autres charges exceptionnelles : + 43 213 €

- Section de fonctionnement – Dépenses réduction de crédits

Chapitre 65 : Article 6522

- Reversement de l'excédent des budgets annexes : - 43 213 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n° 1 proposée au budget principal par chapitre en section de fonctionnement :

Désignation	Dépenses Diminution Crédits	Dépenses Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT		
D-6522 Reversement de l'excédent des budgets annexes	43 213 €	
D- 678 Autres charges exceptionnelles		43 213 €
Total FONCTIONNEMENT	43 213 €	43 13 €

MOTO TRIAL

M. HUNAULT Marco, Conseiller Municipal informe le Conseil que des propriétaires de motos trial défoncent les champs et les chemins, hameau de Cellières.

